

## DPE, audits, diagnostics... de quoi parle-t-on ?

Le **diagnostic de performance énergétique (DPE)** estime l'efficacité énergétique d'un logement sur un échelle de A à G. Il est obligatoire lors des mises en vente ou en location d'un bien. En copropriété, ce DPE peut être collectif : il est alors réalisé à l'échelle d'un bâtiment. Le DPE collectif est valable pour chacun des logements de ce bâtiment. Sa réalisation est obligatoire dans les copropriétés de moins de 50 lots en chauffage collectif.

L'**audit énergétique** réglementaire est une analyse de la situation énergétique de la copropriété. Il fait des préconisations de travaux destinées à améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment. La réalisation d'un audit énergétique est obligatoire dans les copropriétés de plus de 50 lots en chauffage collectif.

Le **diagnostic technique global** inclut un DPE ou un audit énergétique, et analyse également la situation architecturale et le besoin de travaux des bâtiments, ainsi que la situation légale et réglementaire de la copropriété. Il inclut une liste de travaux à réaliser pour conserver l'immeuble en bon état dans les 10 ans. Il est obligatoire de le proposer au vote de l'Assemblée Générale... mais pas de le réaliser !

L'**audit global** propose, en plus de l'expertise énergétique prévue dans l'audit énergétique, une analyse architecturale et financière. Cela permet de mieux éclairer les copropriétés sur les travaux à réaliser, les moyens d'embarquer l'efficacité énergétique dans des travaux de maintenance tout en indiquant les coûts, subventions et solutions financières associés.



**RESSOURCE** : Il existe un cahier des charges type, à personnaliser pour consulter les auditeurs et obtenir une prestation de qualité.

« Cahier des charges audit global de copropriété : rénovation architecturale et énergétique » sur [www.coachcopro.com](http://www.coachcopro.com)



### Conseil

*Bien se préparer, c'est essentiel ! Mais par où commencer ? Constituez un groupe de travail pour suivre les 3 étapes de votre projet, cela facilite la tâche !.*